



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 28/2012**

le 31 octobre 2012

**Concerne :**

Nouvel horaire du bureau de vote.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Afin d'accélérer le processus de dépouillement des bulletins de vote et de transmission des résultats à la Chancellerie cantonale, il a été décidé d'avancer d'une heure l'ouverture et la fermeture du bureau de vote aménagé au Collège Courbet. Cette décision a été prise d'entente avec le bureau électoral et mettra La Tour-de-Peilz au diapason de la quasi-totalité des communes de l'ancien district de Vevey.

Dès dimanche 25 novembre 2012, date des prochaines votations fédérales, le bureau sera donc ouvert de 10h00 à 11h00. La dernière levée de la boîte aux lettres de la Maison de commune, située sur la place du temple, ainsi que de l'urne de vote installée à l'entrée du collège Courbet aura également lieu à 11h00.

Une information à l'ensemble des électeurs boélands sera ajoutée au matériel de vote.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  
  


Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 15 octobre 2012

